

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-049

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'ateliers sur les Réflexes Archaïques par Madame MAS Marie-Hélène (66 allée Merlino Trévoux 01600), auprès des enfants, des parents et des assistant(e)s maternel(le)s, au Relais Petite Enfance caRAMel à Treffort, commune de Val-Revermont (01370)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame MAS Marie-Hélène pour l'organisation d'ateliers sur les Réflexes Archaïques ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame MAS Marie-Hélène, afin de mettre en place l'organisation d'ateliers Réflexes Archaïques auprès des enfants, parents et assistant(e)s maternel(le)s avec le Relais Petite Enfance à Treffort, commune de Val-Revermont.

Les modalités sont les suivantes :

- Les 12 ateliers seront assurés par madame MAS Marie-Hélène, 66 allée Merlino, Trévoux 01600
- Les 12 ateliers auront lieu aux dates et lieux ci-dessous :
 - 6 ateliers de 9h45 à 10h45
 - A TREFFORT :
Les mardis 21 mars et 3 octobre 2023 au siège du Relais Petite Enfance caRAMel
 - A BENY :
Les vendredis 17 mars et 11 octobre 2023 à l'annexe du Relais Petite Enfance caRAMel
 - A SIMANDRE sur SURAN :
Les mercredis 5 avril et 18 octobre 2023 à la garderie périscolaire
 - 6 ateliers de 17h30 à 18h30 au siège du Relais Petite Enfance caRAMel à TREFFORT
 - Vendredi 28 Avril 2023
 - Vendredi 2 juin 2023
 - Vendredi 23 juin 2023
 - Vendredi 29 Septembre 2023
 - Vendredi 20 Octobre 2023
 - Vendredi 24 Novembre 2023
- Les ateliers s'adresseront aux enfants, ainsi qu'aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s, pour un coût global de 1500 € net (dont 300 € de frais de déplacement).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 mars 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance